

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
16 juin 2026

PUBLIE LE : 09 JUIL. 2026

Délibération n°260616-10 : Compte administratif 2025

L'an deux mille vingt-six, le seize juin à dix-neuf heures quinze, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le dix juin, s'est réuni dans les locaux de la CU GPS&O Rue des Chevries à Aubergenville, sous la présidence de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 16 JUIN 2026

PRESENTS

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Alexandre GREVET, DELEGUE TITULAIRE
Frédéric RAUX, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Aline BILLET, DELEGUEE TITULAIRE
Christine ALLIBERT-FUMINIER, DELEGUEE TITULAIRE

CCPIF

Alain GAGNE, DELEGUE TITULAIRE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

François DAZELLE, PRESIDENT
Clément MADORE, DELEGUE TITULAIRE
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Gilles LÉCOLE, DELEGUE TITULAIRE
Jean-Claude BREARD, DELEGUE TITULAIRE
Jean-Pierre DOS SANTOS, DELEGUE TITULAIRE
Patrick MEUNIER, DELEGUE TITULAIRE
Philippe CORBIER, DELEGUE TITULAIRE
Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE
Yann PERRON, DELEGUE TITULAIRE
Maryse DI BERNARDO, DELEGUEE TITULAIRE
Christophe NICOLAS, DELEGUE SUPPLEANT
Philippe JUMEAUCOURT, DELEGUE SUPPLEANT
Sabine OLIVIER, DELEGUEE SUPPLEANTE

ABSENTS EXCUSES

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Achille CHOAY, DELEGUE SUPPLEANT
Emmanuel HAÏAT, DELEGUE SUPPLEANT
Emmanuel PUISEUX, DELEGUE SUPPLEANT
Olivier BACCALA, DELEGUE SUPPLEANT
Priscille PEUGNET, DELEGUEE SUPPLEANTE

CCPIF

Jacky JOUBERT, DELEGUE SUPPLEANT

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

Lionel LEMARIÉ, DELEGUE SUPPLEANT
Catherine ARENOU, DELEGUEE SUPPLEANTE
Karima CHAIB, DELEGUEE SUPPLEANTE

Pouvoirs : Néant

Communauté non représentée : Néant

Assistaient à la séance :

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Communauté Urbaine	:		1
Communauté d'Agglomération	:		1
Communauté de communes	:		1
QUORUM	:		9
<u>Délégués présents</u>	:	16 jusqu'à la délibération 260616-8, 20 pour les délibérations suivantes	
<u>Pouvoirs</u>	:		/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	16 pour les délibérations n°260616-1 à n°260616-8 17 pour les délibérations n°260616-9, n°260616-11, n°260616-12, n°260616-13 et n°260616-14 16 pour la délibération n°260616-10 (compte administratif 2025)	

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2025**RAPPORTEUR** : Dominique PIERRET, Vice-président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un Président de séance autre que le Président du syndicat pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

VU le compte de gestion de l'exercice 2025 dressé par le comptable public ;

CONSIDERANT que Monsieur Dominique PIERRET, délégué titulaire du Syndicat et doyen de l'assemblée, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

CONSIDERANT que Monsieur François DAZELLE, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Dominique PIERRET, lors de l'adoption du compte administratif ;

LE COMITE,


Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, sous la présidence de Monsieur Dominique PIERRET, doyen de l'assemblée et hors présence du Président,

APPROUVE le compte administratif du Syndicat Intercommunal VALOSEINE de l'exercice 2025 qui s'établit ainsi :

Section d'investissement			Inscription comptable	
Dépenses	A	23 120 778,80 €	D001	
Recettes	C	21 900 829,35 €		
Résultat n-1	B	394 171,22 €		
Résultat net	D=C-A+B	- 825 778,23 €		
RAR - Dépenses	E	20 738 253,97 €		
RAR - Recettes	F	19 190 000,00 €		
Résultat net				
<i>après prise en compte des RAR</i>	G=D+F-E	- 2 374 032,20 €		
Section de fonctionnement				
Dépenses	H	28 590 319,13 €		
Recettes	I	30 415 245,43 €		
Excédent n-1	J	8 424 952,05 €		
Excédent	K=H+J-H	10 249 878,35 €		
Affectation des excédents de fct en invst	G	- 2 374 032,20 €	R1068	
Excédent fct après affectation	=K-G	7 875 846,15 €	R002	

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **09 JUL. 2026**Transmis en Préfecture et affiché le **09 JUL. 2026****Pour Extrait Conforme**

Signé électroniquement par:



Alain GAGNE
Secrétaire de séance

François DAZELLE
Président du Syndicat Intercommunal